



ASSOCIATION AL BAWSALA
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021
ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

I – RAPPORT GENERAL

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**Messieurs & Mesdames les Membres
De l'Association « AL BAWSALA »
Rue APPOLO XI, Cité Mahrajène
1082 Tunis. Tunisie**

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Association AL BAWSALA, qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2021, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association « AL BAWSALA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. Nous avons été nommés commissaire aux comptes de l'association « Al Bawsala » au cours de l'exercice 2022, et de ce fait nous n'avons pas assisté aux opérations d'inventaire physique des immobilisations, du stock et des caisses au 31 décembre 2021.

2.2. En application des prescriptions de la norme comptable tunisienne 45, la rubrique apports reportés enregistre les apports grevés d'affectation d'origine externe, et qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard aux charges d'exercices futurs ou à d'autres fins. Cette prescription a été appliquée à partir de l'exercice 2021, les données de 2020 n'ont pas été retraitées à titre comparatif.

3. Responsabilités de l'organe dirigeant pour les Etats Financiers

L'organe dirigeant est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à l'organe dirigeant qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe dirigeant a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe dirigeant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'organe dirigeant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à l'organe dirigeant notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres préparés par l'association au titre de l'exercice 2021. Les registres sont :

- Le registre des délibérations des organes d'administration ;
- Le registre des membres ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des dons et subventions.

Comptabilité Audit Conseil

Khaled BEN HADJ YAHIA

Tunis, le 05 Juin 2023



COMPTABILITE AUDIT CONSEIL
10, RUE DE MOSCOU MONTFLEURY 1089 TUNIS
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE A L'OECT
M.F: 1449462/Y/A/M:000 // R.C: B0167022016

II – ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETEE AU 31/12/2021
(exprimé en dinars)

	<i>Notes</i>	31/12/2021	31/12/2020	
ACTIFS				
AC 1	Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	1 500 573	543 706
AC 2	Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3	Autres actifs courants	3.2	648 166	35 657
AC 4	Créances et comptes rattachés		19 319	0
AC 5	Stocks de fournitures et autres approvisionnements	3.3	25 457	25 457
AC 6	Autres actifs non courants		-	-
AC 7	Immobilisations financières	3.4	7 887	7 887
AC 8	Immobilisations corporelles	3.5	88 061	118 347
AC 9	Immobilisations incorporelles	3.5	149 195	39 850
TOTAL DES ACTIFS			2 438 657	770 903
PASSIFS ET ACTIFS NETS				
PA 1	Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2	Autres passifs courants	3.6	502 151	363 633
PA 3	Fournisseurs et comptes rattachés	3.7	37 373	37 869
PA 4	Provisions		-	-
PA 5	Apports reportés	3.8	1 680 760	-
PA 6	Autres passifs non courants	3.9	23 112	22 727
PA 7	Emprunts		-	-
TOTAL DES PASSIFS			2 243 396	424 230
AN 1	Dotations		-	-
AN 2	Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3	Subventions d'investissement		-	-
AN 4	Autres actifs nets		-	-
AN 5	Réserves		-	-
AN 6	Excédents ou Déficits reportés		547 380	513 936
AN 7	Excédent ou Déficit de l'exercice		-352 119	-167 263
TOTAL DES ACTIFS NETS			195 261	346 673
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS			2 438 657	770 903

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS			
PR1	Cotisations des adhérents	-	-
PR2	Revenus des activités et manifestations	4.1 73 987	19 005
PR3	Subventions de fonctionnement	4.2 946 469	1 230 562
PR4	Apports non monétaires	-	-
PR5	Autres apports	-	-
PR6	Produits des placements	-	-
PR7	Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	-	-
PR8	Autres gains	6 236	11
Total des produits		1 026 692	1 249 577
CHARGES			
CH1	Achats consommés de fournitures et approvisionnements	4.3 -30 067	-60 111
CH2	Charges de personnel	4.4 -1 074 452	-950 405
CH3	Dotations aux amortissements et provisions	4.5 -64 792	-64 806
CH4	Autres charges courantes	4.6 -192 694	-323 660
CH5	Charges financières nettes	-	-
CH6	Autres pertes	-16 806	-17 858
Total des charges		-1 378 811	-1 416 840
EXCEDENT (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		-352 119	-167 263

ASSOCIATION AL BAWALA
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2021
(Exprimé en dinars tunisiens)

	2021	2020
<u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u>		
- Encaissement des subventions de fonctionnements	2 630 164	1 230 562
- Encaissement des revenus des activités et manifestations	361 939	60 398
- Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	(739 551)	(363 204)
- Décaissements des sommes versées au personnel	(735 710)	(560 662)
- Décaissements des sommes versées à l'Etat et aux collectivités publiques	(499 298)	(368 319)
<u>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</u>	<u>1 017 544</u>	<u>(1 225)</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(60 677)	(20 467)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	<u>(60 677)</u>	<u>(20 467)</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de</u>		
<u>Financement</u>		
Encaissements emprunts		
Remboursement d'emprunts		
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>Variation de trésorerie</u>	<u>956 867</u>	<u>(21 692)</u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>	<u>543 706</u>	<u>565 398</u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	<u>1 500 573</u>	<u>543 706</u>

ASSOCIATION AL BAWSALA

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2021

(Les montants sont exprimés en dinar tunisien)

1. Présentation Générale

1.1. Création

L'association AL BAWSALA est une association créée en 2012 représentée par son président Monsieur Selim KHARRAT. Elle est régie par les dispositions du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

Le siège social de l'association est situé à Rue Appolo XI, Cité Mahrajène, 1082 Tunis, Tunisie.

1.2. Activité

Les objectifs d'action de l'association sont :

- Veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles, défendre l'idée de progrès social et d'émancipation du citoyen ;
- Sensibiliser le citoyen sur l'impact de son rôle sur la politique et sociale ;
- Etablir un processus de contrôle de travail des élus et responsables politiques ;
- Créer et mettre en place des outils de mesure de l'éthique politique et de gouvernance ;
- Offrir aux citoyens l'accès libre et facile aux informations liées à l'exercice politique de leurs élus ;
- Développer et mettre à disposition du citoyen des outils lui permettant de forger une opinion objective et de faire un choix politique responsable.

Les fondateurs de l'association ont adressé au Secrétaire Général du Gouvernement la lettre recommandée, tel que prévue par l'article 10 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, et ce, le 26 Mars 2012 sous le numéro RR868909595TN.

La constitution de l'association AL BAWSALA a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne N°63 du 26 Mai 2012.

Le bureau exécutif de l'association est composé des membres suivants :

- Président : M. Selim KHARRAT
- Trésorière : Mme Salma BEN KHALIFA

Le Comité Directeur de l'association est composé des membres suivants :

- Président : M. Selim KHARRAT
- Administrateurs: M. Meher TEKAYA

M. Mehdi ELLEUCH

Mme Nesrine JELAILIA

M. Mohamed Lamine BENGHAZI

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de l'association « AL BAWALA » sont élaborés conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Par respect aux concepts fondamentaux tel que les caractéristiques qualitatives de l'information financière, à savoir, l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et notamment la comparabilité pour déterminer les tendances de la situation financière et les performances de l'entreprise dont le corollaire principal est la convention de la permanence des méthodes.

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Les états financiers comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°45.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers sont les suivants :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de réalisation des revenus
- Convention de l'objectivité
- Convention de la permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement.

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service.

L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

2.3. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

3. Les notes à l'état de la situation financière

3.1. Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 500 573 dinars au 31 décembre 2021 contre 543 706 dinars au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
UIB	1 281 315	354 641-
ATTIJARI	203 412	85 244
BIAT	17 693	101 346
Caisse	4 634	3 955
Blocage	-	5 000
Total Liquidités	1 507 054	550 187
Provisions	(6 481)	(6 481)
	<u>1 500 573</u>	<u>543 706</u>

3.2. Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Charges constatées d'avance	451 997	675
Produits à recevoir	196 270	-
Débiteurs divers	20 843	20 843
Fournisseurs débiteurs	5 373	8 236
Fournisseurs d'immobilisation, avances et acomptes	-	32 220
Total	674 483	61 974
Provisions	(26 317)	(26 317)
	<u>648 166</u>	<u>35 657</u>

3.3. Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Stock de bornes	25 457	25 457
Total	<u>25 457</u>	<u>25 457</u>

3.4. Immobilisations financières:

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 887 dinars au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit:

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Dépôts et cautionnements versés	7 887	7 887
	<u>7 887</u>	<u>7 887</u>

3.5. Immobilisations corporelles et incorporelles:

Le tableau des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les amortissements correspondants au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Nature des immobilisations	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs comptables nettes au 31 décembre 2021
	Valeurs au 31 décembre 2020	Acquisitions 2021	Cessions/ reclassements 2021	Valeurs au 31 décembre 2021	Cumul au 31 décembre 2020	Dotations 2021	Reprises sur cessions/ reclassements 2021	Cumul au 31 décembre 2021	
Logiciel	22 070	-	-	22 070	15 254	6 816	-	22 070	-
Site Internet	-	139 114	-	139 114	-	22 954	-	22 954	116 160
Immobilisations incorporelles en cours	33 034	-	-	33 034	-	-	-	-	33 034
Total des immobilisations incorporelles	55 104	139 114	-	194 218	15 254	29 770	-	45 024	149 195
Matériel informatique	165 831	4 167	-	169 998	139 414	17 084	-	156 498	13 500
Equipements de bureau	105 852	185	-	106 037	79 420	8 848	-	88 268	17 769
Installations Agencements Aménagements	87 156	-	-	87 156	21 659	8 705	-	30 364	56 792
Total des immobilisations corporelles	358 840	4 352	-	363 192	240 493	34 637	-	275 130	88 061

3.6. Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Etat, impôts et taxes à payer	341 150	225 425
Organismes sociaux	74 083	58 990
Dettes provisionnées pour congés payés	57 745	35 948
Charges à payer	27 895	38 168
Créditeurs divers	1 278	633
Rémunérations dues au personnel	-	4 469
	<hr/> 502 151 <hr/>	<hr/> 363 633 <hr/>

3.7. Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Fournisseurs d'exploitation	37 373	7 627
Fournisseurs, factures non parvenues	-	30 223
Fournisseurs d'immobilisations	-	19
	<hr/> 37 373 <hr/>	<hr/> 37 869 <hr/>

3.8. Apports reportés

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Apport reportés AECID	632 857	-
Apport reportés FORD	562 716	-
Apport reportés OSF	478 406	-
Apport reportés Autres	6 781	-
	<hr/> 1 680 760 <hr/>	<hr/> - <hr/>

3.9. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 23 112 dinars au 31 décembre 2021 contre 22 727 dinars au 31 décembre 2020 et sont constitués des provisions diverses pour risques et charges.

4. Les notes à l'état des produits et des charges

4.1. Revenus des activités et manifestations

Ces revenus s'élèvent à 73 987 dinars au 31 décembre 2021 contre 19 005 dinars au 31 décembre 2020.

Ils se détaillent comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Prestations de services	73 987	19 005
	<hr/>	<hr/>
	<u>73 987</u>	<u>19 005</u>

4.2. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 946 469 dinars au 31 décembre 2021 contre 1 230 562 dinars au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Subventions étrangères	946 469	1 230 562
	<hr/>	<hr/>
	<u>946 469</u>	<u>1 230 562</u>

4.3. Achats consommés de fournitures et d'approvisionnements

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Achats d'études et de prestations de services	16 162	40 810
Achats consommables	13 905	19 301
	<hr/>	<hr/>
	<u>30 067</u>	<u>60 111</u>

4.4. Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Salaires	1 151 775	847 716
Charges sociales	178 854	132 928
Transfert de charges	(256 177)	(30 239)
	<u>1 074 452</u>	<u>950 405</u>

4.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Dotations aux amortissements	64 407	61 947
Dotations aux provisions	2 596	5 003
Reprise sur provisions	(2 211)	(2 144)
	<u>64 792</u>	<u>64 806</u>

4.6. Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique s'élève à 192 694 dinars au 31 décembre 2021 contre 323 660 dinars au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Honoraires	62 502	70 495
Loyers	49 341	47 969
Frais postaux et de télécommunication	26 820	22 803
Déplacements, missions et réceptions	16 793	143 660
Impôts et taxes	15 321	12 085
Publicités, publications et relations publiques	13 547	24 340
Commissions bancaires	3 707	2 631
Entretien et réparations	3 654	5 013
Primes d'assurance	1 009	1 587
Transferts de charges	-	(6 923)
	<u>192 694</u>	<u>323 660</u>